

VOLET 1

**LA PERTE DE CONTRÔLE
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
SOUS PAUL MARTIN**

COMITÉ DE RÉVISION
DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX



BLOC
QUÉBÉCOIS

JANVIER 2004

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION : la perte de contrôle des dépenses	6
CHAPITRE 1 - L'évolution des dépenses totales	12
CHAPITRE 2 - Les dépenses de fonctionnement	13
CHAPITRE 3 - Palmarès des ministères et des organismes les plus dépensiers	21
CHAPITRE 4 - Plan de réduction des dépenses	28
CONCLUSION	29

SOMMAIRE

- L'objectif de la révision des programmes fédéraux a pour objectif de dégager une marge de manœuvre financière visant à éliminer le déséquilibre fiscal entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Il est bon de rappeler que le déséquilibre fiscal, ce sont aussi les dépenses inutiles du gouvernement fédéral, l'utilisation largement abusive d'un « pouvoir de dépenser » qui occasionne des intrusions sans fin dans les champs de compétence du Québec.
- Sous la gouverne de Paul Martin comme ministre des Finances, le gouvernement fédéral a perdu le contrôle de ses dépenses de fonctionnement, qui ont augmenté de 39 % (moyenne annuelle de 7,8 %) au cours des cinq dernières années, comparativement à une hausse de l'inflation de 9,6 % pour les mêmes années (moyenne annuelle de 1,9 %).
- Depuis 1994-1995, les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral ont augmenté de 7 milliards \$, tandis que les transferts au Québec et aux provinces n'ont augmenté que de 3,7 milliards \$.
- Le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 46 000 en 5 ans, soit une augmentation de 21 % (moyenne annuelle de 4,2 %), contre une augmentation de la population de 3,9 % pour les mêmes années.
- La masse salariale a augmenté de 7,3 milliards \$ (41 %) au cours des cinq dernières années, soit une moyenne annuelle de 8,2 %.
- La tendance va vers une plus grande concentration des emplois fédéraux dans la région d'Ottawa, puisque depuis 1994, le nombre d'emplois fédéraux a augmenté de 11 % dans cette région, alors qu'il diminuait de 1 % ailleurs au Canada.

Quelques exemples qui dénotent une perte de contrôle généralisée :

- Les dépenses pour les services juridiques ont augmenté de 129 % depuis 5 ans, tandis que la masse salariale du ministère de la Justice augmentait de 141 % en même temps.
- Les dépenses pour les sondages d'opinion du gouvernement fédéral ont augmenté de 334 % depuis 1994-1995, soit une moyenne annuelle de 66,8 %.
- Les dépenses pour l'achat de mobilier de bureau ont augmenté de 131 millions \$ au cours des 5 dernières années, soit une augmentation de 215 % (moyenne annuelle de 43 %).
- Les ministères dont les dépenses de fonctionnement ont le plus augmenté au cours des 5 dernières années :
 - **Ministère de la Justice :** 90 %
 - **Gouverneur général :** 82 %
 - **Ministère de la Santé :** 78 %
 - **Citoyenneté et Immigration :** 70 %
 - **Conseil privé :** 64 %
- Les organismes dont les dépenses ont le plus augmenté au cours des 5 dernières années :
 - **Commissariat vie privée :** 175 %
 - **Centre canadien de gestion :** 133 %
 - **Communication Canada :** 107 %

La proposition du comité :

- Le comité fait ici une proposition qui vise à réaliser des économies de 5,7 milliards \$ par année au gouvernement fédéral, à compter de 2006-2007. Ces économies demandent un effort budgétaire sur trois ans, qui équivaut à une réduction de moins de 2 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement. Sur une période de 5 ans (2004-2005 à 2008-2009), cela permettra de dégager une marge de manœuvre financière de 24,8 milliards \$.

AVANT-PROPOS

« Quand Bouchard va devoir couper, nous à Ottawa, nous pourrons démontrer que nous avons les moyens de préserver l'avenir des programmes sociaux. »¹

Marcel Massé, 8 mars 1996

En 2003-2004, la plupart des provinces se retrouveront en situation de déficit budgétaire², avec des dépenses de santé qui prennent de plus en plus de place dans leur budget, laissant une part congrue aux autres besoins dont elles sont responsables. Cela les oblige à gratter les fonds de tiroir et à alourdir leur dette.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral a engrangé des surplus faramineux au cours des dernières années et dépense allégrement dans les champs de compétence du Québec et des provinces, tout en réduisant sa dette. Le gouvernement fédéral en profite également pour dépenser sans retenue dans sa propre administration, accentuant toujours davantage la centralisation du Canada.

Cette situation est en grande partie attribuable aux coupures infligées par le gouvernement fédéral dans les transferts au Québec et aux provinces destinés à la santé, à l'éducation et aux programmes sociaux. Ce sont à ces coupures que faisait allusion Marcel Massé quand il affirmait que le gouvernement du Québec allait devoir sabrer dans ses dépenses.

Dans le cas du Québec, ce déséquilibre fiscal prend une dimension particulière. Parce qu'on est différents, parce que les Québécoises et les Québécois forment une nation, la fragilisation financière du seul État qu'ils contrôlent est inquiétante pour l'avenir. D'autant plus que cette fragilisation de la situation financière du Québec a été délibérément mise en œuvre par l'ancien ministre des Finances et actuel premier ministre, Paul Martin, qui peut à juste titre se targuer d'être l'architecte du déséquilibre fiscal.

C'est dans ce contexte qu'au cours du dernier congrès du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, le Chef du Bloc Québécois, a créé un comité *ad hoc* chargé de réviser les programmes fédéraux, de façon à démontrer que le gouvernement fédéral a trop d'argent par rapport à ses besoins. Du même coup, cet exercice vise à dégager un espace fiscal supplémentaire qui permettrait d'éliminer une partie du déséquilibre fiscal.

¹ Président du Conseil du Trésor fédéral à l'époque, Le Soleil, 8 mars 1996, page A1.

² En 2002-2003, les budgets de l'ensemble des provinces font état d'un déficit global de 1,9 milliard \$ pour l'année. *Tableaux de référence financiers*, Finances Canada.

La présidence de ce comité a été confiée à monsieur Jacques Léonard, l'ancien président du Conseil du trésor québécois qui est maintenant associé au cabinet de comptables Harel, Drouin de Montréal. Outre M. Léonard, le comité est composé d'Odina Desrochers, porte-parole du Bloc Québécois pour les Comptes publics, Yvan Loubier, porte-parole aux Affaires intergouvernementales, Pierre Paquette, porte-parole aux Finances et Pauline Picard, porte-parole adjointe aux Finances.

Le comité a décidé de réviser les programmes fédéraux en trois volets distincts. Ce rapport constitue le premier volet. Il porte sur l'évolution des dépenses des ministères fédéraux et plus particulièrement sur les dépenses de fonctionnement, ce que nous pourrions appeler les dépenses bureaucratiques du gouvernement fédéral.

Le deuxième volet portera sur les programmes fédéraux qui constituent des intrusions dans les champs de compétence du Québec. Le troisième volet portera sur l'ensemble des relations financières entre le Québec et le gouvernement fédéral, notamment sur la question des dettes publiques.

Pour ce premier volet, le comité a choisi d'analyser l'évolution des dépenses des ministères fédéraux depuis 1997-1998, qui est l'année de référence à partir de laquelle les dépenses effectuées en 2002-2003 sont comparées. Le comité a choisi 1997-1998 comme année de référence financière pour plusieurs raisons : c'est la première année où le gouvernement fédéral a présenté des surplus budgétaires; c'est l'année de référence pour les deux derniers mandats du Parti libéral du Canada et de l'ancien ministre des Finances, Paul Martin et, enfin, cela permet de mesurer l'évolution des dépenses sur 5 ans.

INTRODUCTION :

la perte de contrôle des dépenses

Le gouvernement fédéral est très riche. Trop riche. En effet, depuis 1997-1998, les augmentations de dépenses d'Ottawa ont totalisé 62 milliards \$³. Malgré ces augmentations de dépenses, il a pu engranger des surplus budgétaires de plus de 50 milliards \$ pour les mêmes années, soit en 5 ans.

	Dépenses réelles	Augmentations	Surplus
1997-1998	106,9		
1998-1999	109,9	3,1	2,8
1999-2000	109,6	2,7	13,1
2000-2001	118,7	11,8	20,2
2001-2002	125,0	18,2	7,0
2002-2003	133,3	26,5	7,0
Total		62,2	50,1

Ces surplus budgétaires ont fait en sorte que l'attention portée aux dépenses du gouvernement fédéral s'est relâchée, le sentiment général étant qu'il n'y avait aucun risque de retourner en situation de déficit. Pourtant, les ressources financières publiques sont limitées et l'argent qui est dépensé par Ottawa dans la bureaucratie n'est pas disponible pour couvrir les besoins dont le Québec et les provinces ont la responsabilité. Aussi, un contrôle rigoureux des dépenses du gouvernement est la condition première d'une saine gestion financière.

Cette revue des programmes fédéraux démontre qu'au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a perdu le contrôle de ses dépenses et en particulier de ses dépenses bureaucratiques, soit les dépenses de fonctionnement ⁴. Cette perte de contrôle s'est produite alors que Paul Martin était ministre des Finances ⁵.

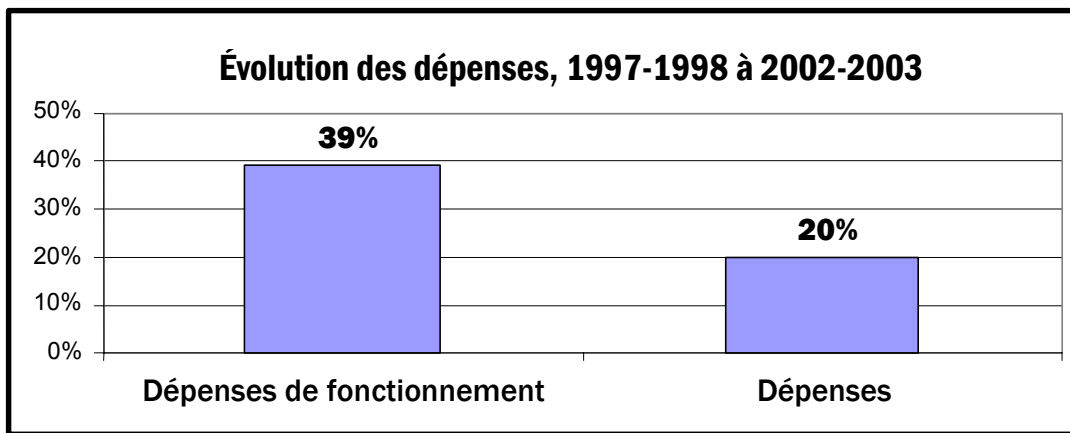
Depuis les cinq dernières années, ce secteur de dépenses a augmenté de 39 %, soit une moyenne annuelle de 7,8 %. Pendant ce temps, l'inflation n'a augmenté que de 9,6 %, la population canadienne de 3,9 %, tandis que le PIB réel augmentait de 16,7 %. Pendant que les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral

3 Ces chiffres sont tirés des Tableaux de référence financiers, Finances Canada et des Comptes publics du Canada.

4 Toutes les dépenses des ministères, sauf les paiements de transfert et le service de la dette.

5 Paul Martin a quitté son poste en juin 2002. L'année financière 2002-2003 a donc été planifiée à partir de son budget de décembre 2001. Mais ce n'est qu'à partir de son départ en 2002 que le gouvernement fédéral a réussi à reprendre en partie le contrôle de ses dépenses de fonctionnement, puisque l'augmentation, en 2002-2003, a été limitée à 4 %.

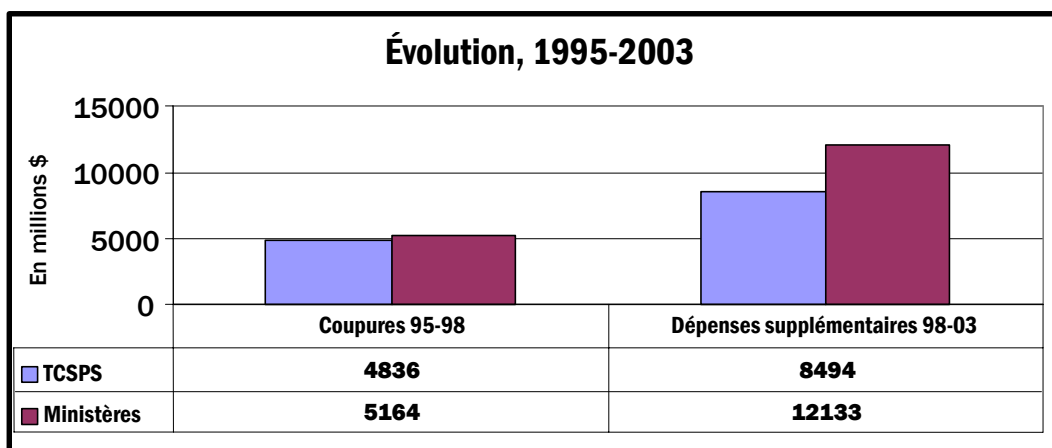
augmentaient de 39 %, celles du gouvernement du Québec n'augmentaient que de 20 %⁶.



La bureaucratie fédérale avant les services à la population

De 1995 à 2003, le gouvernement fédéral a investi davantage dans l'administration fédérale que dans les transferts destinés à la santé et à l'éducation. Entre 1995 et 1998, le gouvernement fédéral a effectué des coupures équivalentes dans les dépenses des ministères (5 164 millions \$) et dans les transferts destinés à la santé et à l'éducation (4 836 millions \$)⁷.

Pourtant, quand l'heure des nouvelles dépenses est venue en 1998, le gouvernement fédéral a dépensé beaucoup plus dans ses ministères (12 133 millions \$) que dans les transferts au Québec et aux provinces destinés à la santé et à l'éducation (8 494 millions \$).



⁶ À titre comparatif, les dépenses de l'Ontario ont augmenté de 19,7 % pour les mêmes années.

⁷ Ces coupures représentaient 28 % du TCSPS, contre 13 % des dépenses des ministères.

Une utilisation peu judicieuse des fonds publics

La quantité d'argent public disponible pour offrir des services à la population est limitée. La prodigalité avec laquelle le gouvernement fédéral dépense l'argent public dans son administration contraste fortement avec les difficultés du Québec et des provinces à financer des services fondamentaux comme la santé, l'éducation ou, pour le Québec, sa politique familiale. Voilà qui illustre bien le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

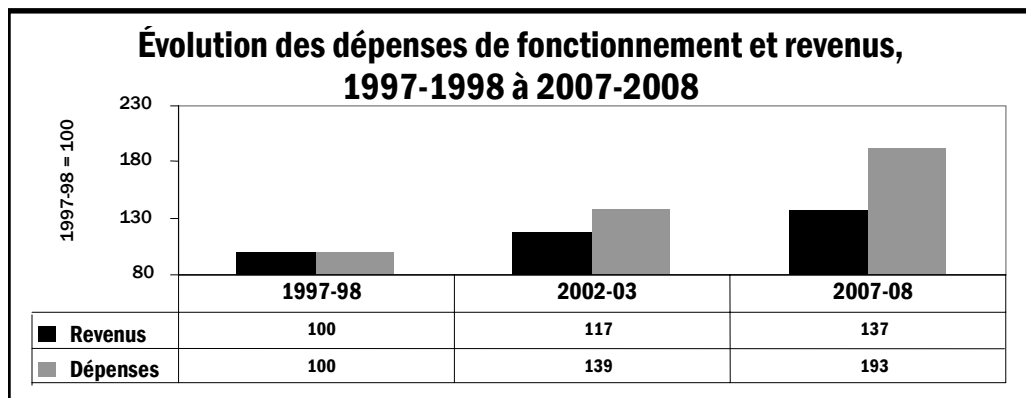
Voici quelques exemples convaincants :

- Le ministère québécois du Revenu a diminué ses dépenses de 47 % au cours des 5 dernières années. Pendant les mêmes années, l'Agence canadienne des douanes et du revenu augmentait ses dépenses de 57 %.
- Le ministère québécois de la Santé a augmenté ses dépenses de 33% au cours des 5 dernières années. Le ministère fédéral de la Santé, qui n'a pas la responsabilité de livrer les services à la population, a augmenté ses dépenses de 78 %.
- Le ministère de l'Éducation du Québec a augmenté ses dépenses de 12 % et celui de la Culture de 12,8 % au cours des 5 dernières années. Pendant ce temps, les dépenses de Patrimoine canadien augmentaient de 38 %.
- Le Conseil privé a augmenté ses dépenses bureaucratiques de 64 % au cours des 5 dernières années.
- Le Gouverneur général, dont l'existence même ne fait pas l'unanimité, a augmenté ses dépenses de 91 % en 5 ans.
- Si l'on compare l'augmentation des dépenses de l'Assemblée nationale (31 %), de la Chambre des communes (40 %) et du Sénat (49 %), on se rend compte que c'est le Sénat qui a bénéficié de la plus forte augmentation de dépenses.

Fixer une limite à la croissance des dépenses administratives

Le comité juge que l'augmentation des dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, avec un rythme annuel moyen de 7,8 %, est difficilement justifiable et certainement insoutenable financièrement. À ce rythme, les dépenses de fonctionnement du gouvernement s'élèveraient à 57 milliards \$ en 2007-2008, soit 16 milliards \$ de plus qu'en 2002-2003.

Cette croissance des dépenses bureaucratiques excède de beaucoup la croissance des revenus :



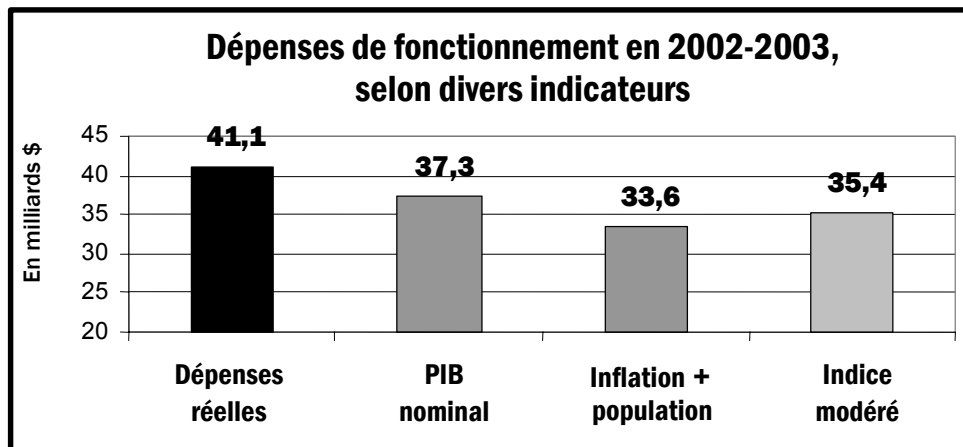
Le gouvernement fédéral doit se fixer un seuil à ne pas dépasser. Plusieurs indicateurs permettent de fixer ce seuil. La croissance de la population et l'inflation sont deux indicateurs qui expliquent la croissance des coûts pour les gouvernements. Additionnés, ces deux indicateurs ont crû de 13,5 % au cours des 5 dernières années. Si ce niveau de croissance avait été appliqué par le gouvernement sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci auraient été de 33,6 milliards \$, plutôt que de 41,1 milliards \$ en 2002-2003. Le gouvernement aurait alors une marge de manœuvre supplémentaire de 7,5 milliards \$ par an.

Un autre indicateur, la croissance du PIB nominal⁸, nous donne une bonne idée de la capacité de l'économie à générer des recettes pour le gouvernement fédéral. Le PIB nominal a augmenté de 26,3 % au cours des 5 dernières années. Si ce niveau de croissance avait été appliqué par le gouvernement sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci auraient été de 37,3 milliards \$, plutôt que de 41,1 milliards \$ en 2002-2003. Le gouvernement aurait alors une marge de manœuvre supplémentaire de 3,8 milliards \$.

Les dépenses de fonctionnement d'un gouvernement devraient normalement augmenter au rythme de l'inflation et de la croissance de la population. Cependant, dans un contexte post-compressions budgétaires, on peut admettre que le

⁸ Le PIB nominal représente le montant brut du PIB, tandis que le PIB réel fait état du PIB brut moins l'inflation.

gouvernement ait eu un certain rattrapage à faire en ce qui concerne les dépenses. Aussi, compte tenu de ce rattrapage, il nous apparaît que la limite maximale se situe entre les deux indicateurs (indice modéré), soit 19,9 %. Ce niveau de croissance appliqué aux dépenses de fonctionnement du gouvernement donne un total de 35,4 milliards \$ en 2002-03. Cela signifie des économies de 5,7 milliards \$.



La fin de la récréation : des économies de 5,7 milliards \$

Il est urgent que le gouvernement fédéral reprenne le contrôle de ses dépenses bureaucratiques, de façon à préserver des ressources fiscales pour répondre mieux aux priorités de la population. Paul Martin doit faire, pour les années à venir, ce qu'il a omis de faire dans le passé.

Le comité fait ici une proposition qui vise à réaliser des économies de 5,7 milliards \$ par année au gouvernement fédéral, à compter de 2006-2007. Ces économies demandent un effort budgétaire sur trois ans, ce qui équivaut à une réduction de moins de 2 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement. Sur une période de 5 ans (2004-2005 à 2008-2009), cela permettra de dégager une marge de manœuvre financière de 24,8 milliards \$.

Ces économies de 5,7 milliards \$ peuvent être obtenues tout en continuant à recruter des fonctionnaires et sans réduire les transferts aux autres administrations ou aux individus. Il est donc possible pour le gouvernement fédéral d'obtenir un tel résultat en ne réduisant que ses dépenses de fonctionnement.

Pour les années à venir, le comité recommande de limiter la croissance des dépenses des ministères fédéraux à un maximum de 3,5 % par année⁹, de façon à

⁹ La croissance moyenne de l'indicateur *population + inflation* a été de 2,7 % au cours des 5 dernières années. Une limite maximum de 3,5 % offre à cet égard un peu de souplesse.

maintenir une saine gestion des finances publiques. Le comité est convaincu que la population choisira toujours de consacrer plus de ressources à la santé, à l'éducation et aux familles, plutôt qu'aux dépenses bureaucratiques.

CHAPITRE 1

L'évolution des dépenses totales

Les dépenses totales du gouvernement fédéral

En 2002-2003, le gouvernement fédéral a dépensé 183,263 milliards \$. C'est 22,379 milliards \$ de plus qu'en 1997-1998, année où les dépenses totales étaient de 160,884 milliards \$. Les dépenses totales du gouvernement fédéral ont donc augmenté de 14 % en 5 ans, une moyenne annuelle de 2,8 %.

Le service de la dette

Au chapitre du service de la dette, les dépenses d'Ottawa ont chuté, passant de 40,9 milliards \$ en 1997-1998 à 37,3 milliards \$ en 2002-2003, soit une diminution de 3,6 milliards \$ ou 8,9 % en 5 ans (moyenne annuelle de 1,8 %).

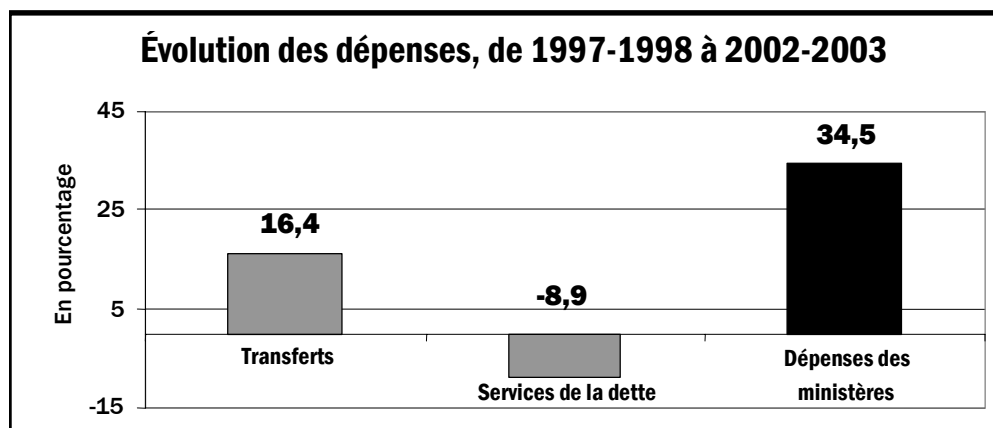
Les paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux individus, aux autres gouvernements ou aux autres entités, ont augmenté de 13,9 milliards \$ en 5 ans, passant de 84,8 milliards \$ en 1997-1998 à 98,7 milliards \$ en 2002-2003, soit une augmentation de 16 % en 5 ans (moyenne annuelle de 3,2 %).

Les dépenses des ministères

Les dépenses des ministères et des organismes fédéraux sont passées de 35,1 milliards \$ en 1997-1998 à 47,3 milliards \$ en 2002-2003, soit une hausse de 12,1 milliards \$ ou 34,5 % en 5 ans.

(millions \$)	Transferts	Dette	Dépenses	Total
1997-1998	84825	40931	35128	160884
2002-2003	98732	37270	47261	183263
Différence	13907	-3661	12133	22379
%	16,4 %	-8,9 %	34,5 %	13,9 %



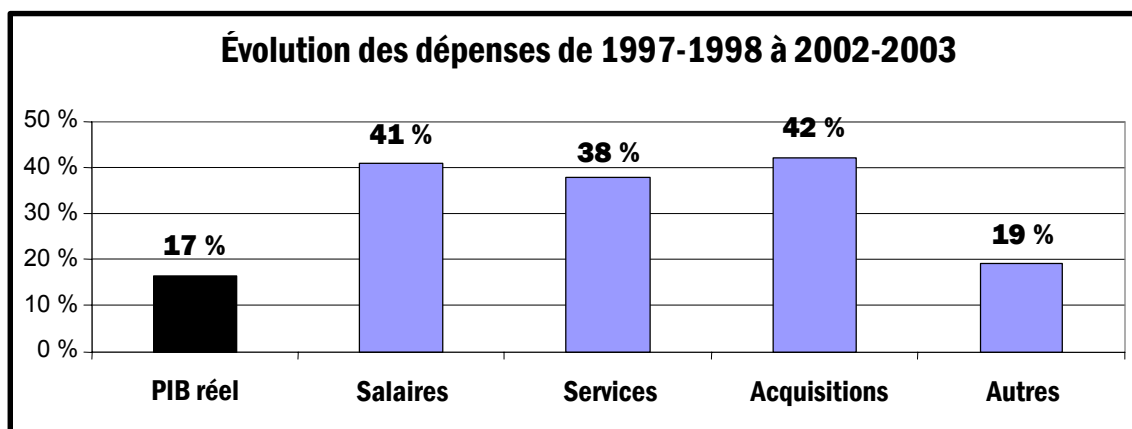
CHAPITRE 2

Les dépenses de fonctionnement

La perte de contrôle des dépenses de fonctionnement

En laissant augmenter les dépenses des ministères de 34,5 % au cours des 5 dernières années, le gouvernement fédéral a manifestement perdu le contrôle de ce secteur de dépenses. Le comité a voulu savoir comment cet argent a été dépensé. Pour ce faire, il a analysé les dépenses de fonctionnement des ministères¹⁰. Celles-ci ont augmenté de 39 % en 5 ans, passant de 29,6 à 41,1 milliards \$.

Après analyse, il est clair que les trois sous-catégories de dépenses qui ont le plus augmenté au cours des 5 dernières années sont la masse salariale, les services professionnels et spéciaux et l'acquisition de matériel et d'outillage, qui affichent toutes des augmentations de dépenses de près de 40 % en 5 ans.



La masse salariale

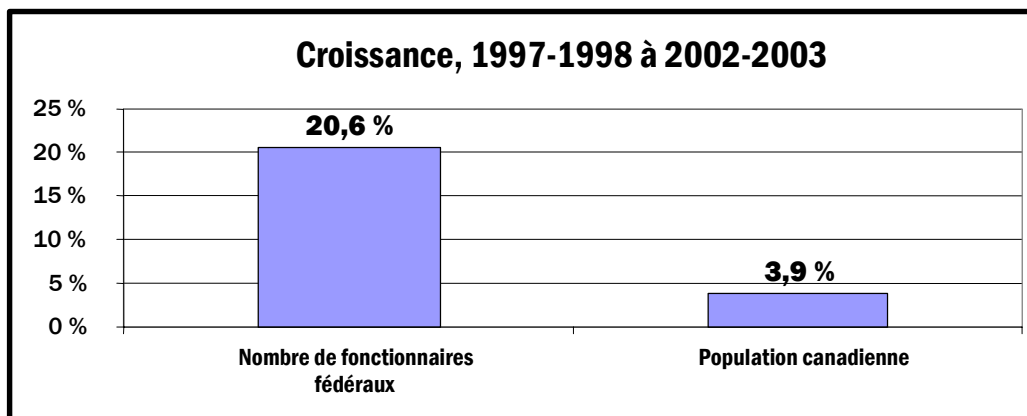
En 1997-1998, la masse salariale représentait 51 % des dépenses, avec 17,8 milliards \$. En 2002-2003, elle représentait 53 % des dépenses, avec 25,1 milliards \$. L'augmentation de la masse salariale aura donc été de 7,3 milliards \$ ou 41 % en 5 ans, soit une moyenne annuelle de 8,2 %.

Le nombre de fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral a augmenté de 45 918 au cours des 5 dernières années, passant de 222 454 en 1997-1998 à 268 372 en 2002-2003, soit une augmentation de 21 %¹¹. Les fonctionnaires

¹⁰ Les dépenses de fonctionnement des ministères sont inscrites dans les Comptes publics du Canada, Volume II, Partie I, pour chaque ministère et organisme, dans la section « Programme par secteur d'activité ».

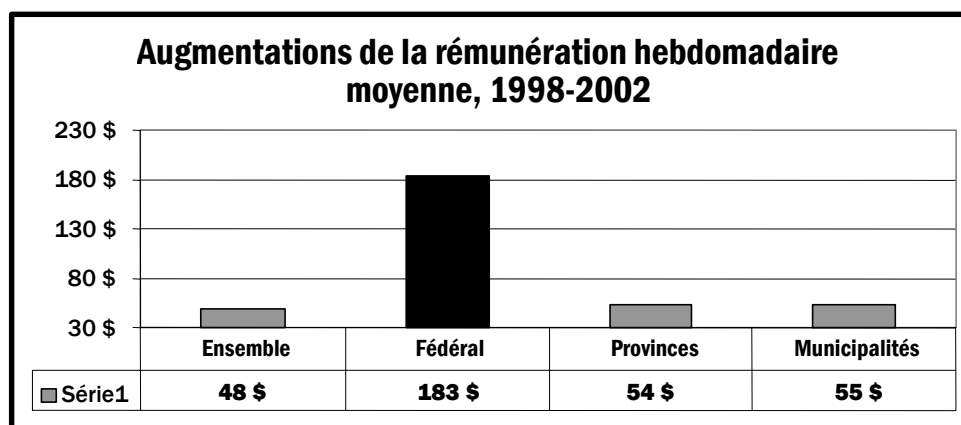
¹¹ Statistique Canada, tableau 183-0003.

fédéraux avaient un salaire moyen de 57 528 \$¹² en 2002 et coûtent en moyenne 93 527 \$ au gouvernement. Cette hausse du nombre de fonctionnaires et de la masse salariale est pour le moins étonnante. Pour fin de comparaison, notons que la croissance de la population au cours des 5 dernières années a été de 3,9 % :

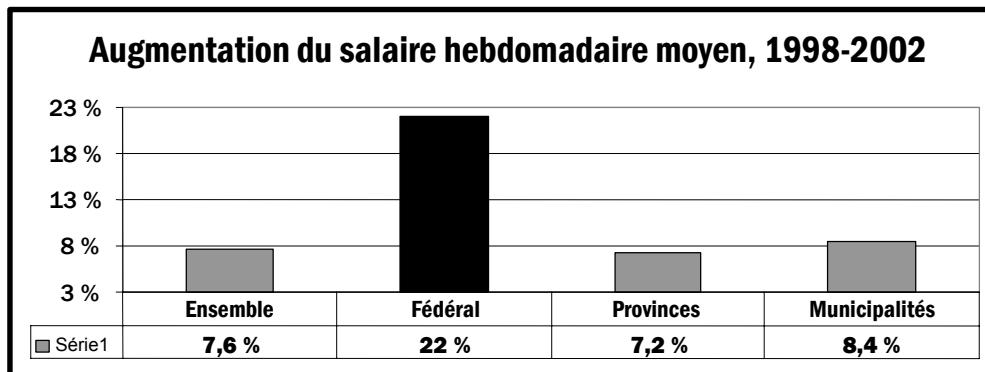


Le comité comprend que le gouvernement fait face au défi du renouvellement de la fonction publique. Selon le Bureau du vérificateur général (BVG), le vieillissement des effectifs de la fonction publique fait en sorte que 10 % des fonctionnaires sont admissibles à la retraite chaque année. Mais toutes les organisations, publiques comme privées, font face au même défi sans pour autant augmenter leur masse salariale de 41 % en 5 ans.

Le salaire hebdomadaire moyen des fonctionnaires fédéraux a augmenté de 22 % au cours des 5 dernières années, tandis qu'il augmentait de 7,2 % pour les fonctionnaires provinciaux et de 7,6 % pour l'ensemble des emplois au Canada. Depuis 5 ans, les fonctionnaires fédéraux ont touché en moyenne 183 \$ de plus par semaine, contre 54 \$ pour les fonctionnaires provinciaux et 48 \$ pour l'ensemble de la population :



¹² Statistique Canada, « Emploi et rémunération hebdomadaire moyenne dans les administrations publiques et pour l'ensemble des branches d'activité ».



Le comité note cependant que ces hausses salariales sont surtout le fait des hauts fonctionnaires du gouvernement et de ses organismes. La Monnaie royale canadienne en offre un exemple frappant. Selon des documents obtenus par le Bloc Québécois en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, les hauts-dirigeants de la Monnaie royale canadienne ont obtenu un traitement royal depuis quelques années, avec des augmentations de salaire de plus de 60 % en 5 ans.

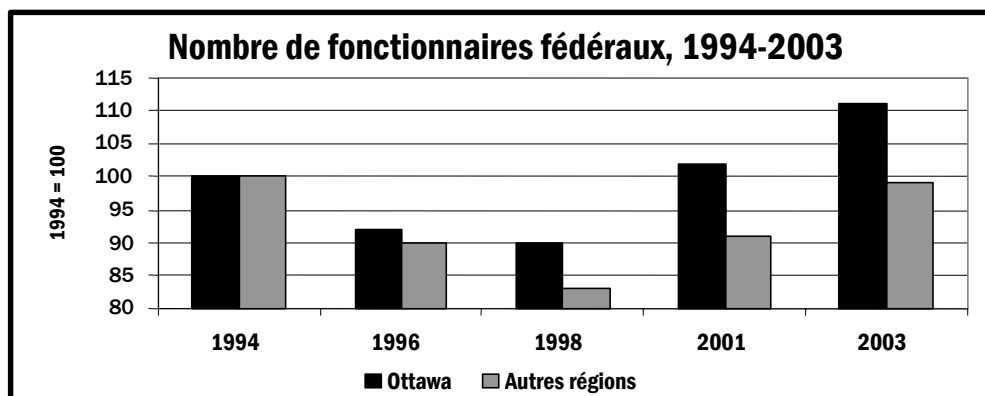
Le président de l'organisme s'est vu octroyer une hausse salariale de 98 500 \$ en 5 ans, de 1998 à 2002. Le maximum de l'échelle salariale est ainsi passé de 142 400 \$ à 240 900 \$. Cela fait une augmentation moyenne de près de 20 000 \$ par année. Les vice-présidents se sont pour leur part vu octroyer des augmentations de 75 540 \$ en 5 ans, de 1999 à 2003. Le maximum de l'échelle salariale est ainsi passé de 125 460 \$ à 201 000 \$. Cela fait une augmentation annuelle de plus de 15 000 \$ par année. Les directeurs ont obtenu des augmentations de 71 703 \$ en 5 ans, de 1999 à 2003. Le maximum de l'échelle salariale est ainsi passé de 118 000 \$ en 1998 à 189 662 \$ en 2003.

Le comité est d'avis que le gouvernement fédéral devrait réduire sa masse salariale au cours des prochaines années sans procéder à des congédiements, mais plutôt en tablant sur l'attrition. Si, comme l'affirme le Bureau de la vérificatrice générale, 10 % des fonctionnaires sont admissibles à la retraite en 2004-2005, le gouvernement peut facilement réduire le nombre de fonctionnaires de 7 % au cours des trois prochaines années (2004-2006), tout en continuant à recruter du personnel. Cette réduction permettrait d'économiser 2 000 millions \$¹³ par année à compter de 2006-07 et ramènerait le nombre de fonctionnaires à environ 250 000.

Le comité a remarqué une tendance qui s'est développée au cours des dernières années à concentrer de plus en plus les emplois fédéraux dans la région d'Ottawa. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1993-1994, le nombre de fonctionnaires établis à Ottawa-Gatineau a augmenté de 11 %, tandis qu'il diminuait de 1 %

¹³ Les fonctionnaires qui partent à la retraite ont généralement atteint le plafond salarial de leur catégorie d'emploi, tandis que les nouveaux arrivants commencent au bas de l'échelle salariale, ce qui permet des économies substantielles.

partout ailleurs¹⁴. Cette tendance signifie une plus grande centralisation et a pour conséquence de drainer de plus en plus de ressources financières du Québec et des régions canadiennes vers Ottawa.



Les services professionnels et spéciaux

Les dépenses en services professionnels et spéciaux, en 2002-2003, représentaient 13 % des dépenses de fonctionnement, avec un total de 6,5 milliards \$. En 1997-1998, cette catégorie de dépenses représentait 14 % des dépenses, avec un total de 4,7 milliards \$. L'augmentation de cette catégorie de dépenses aura été de 1,8 milliards \$ ou 38 % en 5 ans.

L'attention du comité s'est portée plus particulièrement sur les sous-catégories de dépenses vagues que sont les « autres services professionnels et spéciaux » (ASPS), ainsi que les « autres services » (AS), qui accaparent 54 % des dépenses.

Dans les services professionnels et spéciaux, le plus gros poste de dépenses est la très vague sous-catégorie « autres services professionnels et spéciaux », avec des dépenses de 1,8 milliard \$ en 2002-2003, en hausse de 555 millions \$, soit 44 % depuis 1997-1998. En 2002-2003, les dépenses associées à cette catégorie représentaient 28 % des dépenses en services professionnels.

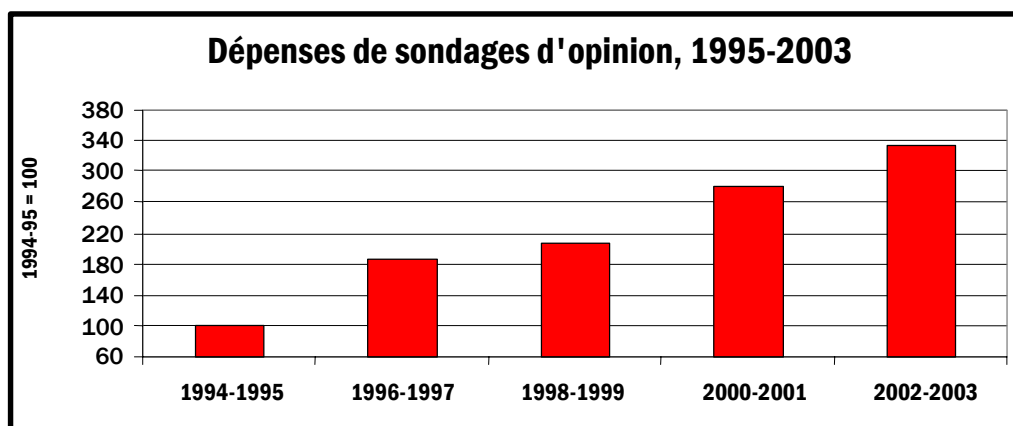
La sous-catégorie « autres services », encore plus vague que la précédente, représentait des dépenses de 1,7 milliard \$ en 2002-2003, en hausse de 406 millions \$, soit 31 % depuis 1997-1998. En 2002-2003, les dépenses associées à cette catégorie représentaient 26 % des dépenses en services professionnels.

¹⁴ Statistique Canada, Tableau 183-0003.

Services professionnels et spéciaux			
(millions \$)	ASPS	AS	Tous services
1997-1998	1245	1294	4700
2002-2003	1800	1700	6500
Différence	555	406	1800
%	44 %	31 %	38 %

C'est entre autres dans cette dernière sous-catégorie que se font les achats auprès des firmes de communication. Par exemple, du 1^{er} novembre 2000 au 30 octobre 2003, le gouvernement fédéral a commandé 1982 sondages d'opinion pour une valeur de 83,5 millions \$¹⁵. Depuis 1994-1995, les dépenses du gouvernement fédéral pour les sondages d'opinion ont augmenté de 334 %¹⁶. Il est normal que le public s'interroge sur l'utilité publique de ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution de ce type de dépenses depuis 1994-1995 :



Selon un recensement effectué par le Service de recherche et de documentation du Bloc Québécois à partir de chiffres fournis par Communication Canada, le gouvernement fédéral a dépensé 422 millions \$ en 2001-2002 pour ses services de communication (relations publiques, sondages, publicité), soit près d'un demi milliard \$. Encore une fois, il y a lieu de s'interroger sur l'utilité publique d'une telle avalanche d'activités de communication.

Le comité comprend mal pourquoi le gouvernement fédéral fait de plus en plus appel à des consultants extérieurs, alors que le nombre de fonctionnaires est en hausse à Ottawa. Habituellement, lorsqu'une organisation augmente de façon importante ses contrats d'impartition, c'est pour réduire sa masse salariale.

¹⁵ « Contrats octroyés », TPSGC.

¹⁶ Selon des chiffres fournis par Communication Canada.

Pourtant, depuis 5 ans, les dépenses pour des services juridiques ont augmenté de 129 % et la masse salariale du ministère de la Justice augmentait également de 141 %. Il y a manifestement une perte de contrôle importante à ce niveau.

A contrario, le gouvernement a diminué ses dépenses pour des services de comptabilité de 74 % au cours des 5 dernières années. Le gouvernement aurait certainement été mieux avisé de faire l'inverse : moins de services juridiques et plus de comptabilité.

Le comité considère que le poste de dépenses pour les services professionnels est le plus facile à contrôler pour le gouvernement. Il suggère de réduire les dépenses de services professionnels et spéciaux de 2 milliards \$ dès 2004-2005.

Acquisition de matériel et d'outillage

La catégorie de dépenses « acquisition de matériel et d'outillage » présente la plus forte hausse avec des dépenses ont augmenté de 42 %, passant de 2,4 à 3,4 milliards \$.

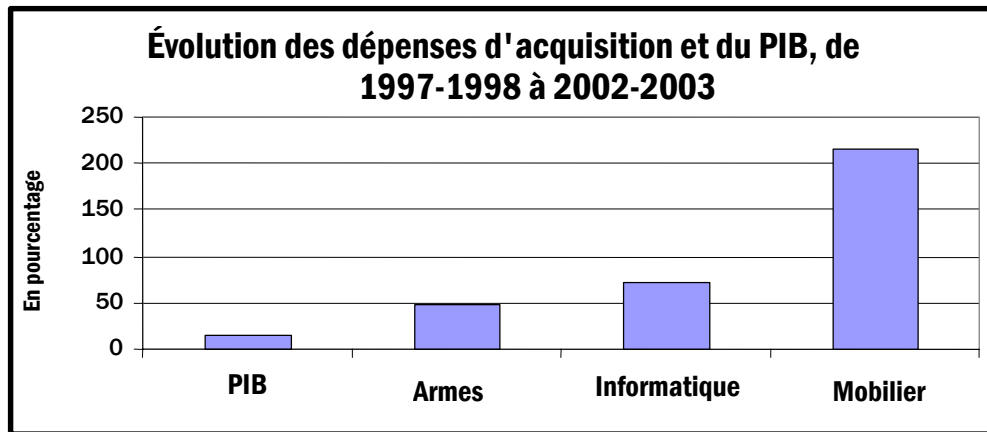
La sous-catégorie qui compte les dépenses les plus importantes est celle de l'« acquisition de machinerie et matériel de transport », avec un total de 1 milliard \$ en 2002-2003, en hausse de 42 % depuis 1997-1998. La Défense accapare à elle seule 90 % de ces dépenses, soit 905 millions \$. L'armée accapare également la presque totalité des achats d'armes, une sous-catégorie en hausse de 47 %.

Le comité juge que l'armée canadienne, qui est notoirement sous-équipée, peut justifier ces dépenses. Cependant, il est particulièrement inquiétant de voir l'armée acquérir du matériel militaire alors que la réflexion sur son rôle pour les années à venir n'est pas encore terminée. L'armée ne peut avoir une juste idée du matériel dont elle aura besoin dans les années à venir si elle ignore à quel type d'opération elle devra participer. Le comité considère qu'il est urgent qu'un débat soit tenu sur le rôle de l'armée avant de se lancer plus avant dans l'acquisition de matériel.

La sous-catégorie « acquisition de mobilier et d'installations fixes » a connu la plus forte croissance de dépenses, avec une augmentation de 131 millions \$, soit 215 % en 5 ans. Il y a là un mystère que le comité s'explique mal.

Enfin, les dépenses d'acquisition de matériel informatique ont augmenté de 400 millions \$ en 5 ans, une hausse de 72 %. En 2002-2003, ces dépenses atteignaient 954 millions \$. L'acquisition de matériel informatique peut avoir une incidence notable sur la productivité d'une organisation. Mais cela ne semble pas être le cas au gouvernement fédéral, puisque le nombre de fonctionnaires continue d'augmenter à un rythme très soutenu. Le comité considère que ce rythme de croissance (14,4 % de moyenne annuelle) est insoutenable à terme.

En tout, le comité considère que les dépenses d'acquisition peuvent être réduites de 500 millions \$ en trois ans.



Autres secteurs de dépenses

Hormis les paiements de transfert et le service de la dette, le gouvernement fédéral comptabilise ses dépenses selon 10 différentes catégories¹⁷.

Voici l'évolution de ces catégories de dépenses au cours des 5 dernières années :

	(En milliers \$) 1997-98	(En milliers \$) 2002-03	(En milliers \$) Évolution	En %
Masse salariale	17800	25100	7300	41%
Transport et communication	2081	2514	433	21%
Information	371	345	-26	-7%
Services professionnels	4675	6538	1863	40%
Location	1824	1466	-358	-20%
Réparation et entretien	1649	2343	694	42%
Approvisionnement	2690	2296	-394	-15%
Acquisition de terrains et bâtiments	1479	890	-589	-40%
Acquisition de matériel	2353	3440	1087	46%
Autres subventions et paiements	5651	6648	997	18%
Total	40573	51580	11007	27%

Le gouvernement a diminué ses dépenses dans 4 catégories : l'information, la location, les approvisionnements et les acquisitions de terrains et bâtiments. Mais ces réductions font pâle figure à côté des augmentations dans les autres catégories.

¹⁷ Les chiffres peuvent être obtenus dans les Comptes publics, Volume II, Partie I, dans la section des tableaux sommaires, tableau 3. Les totaux sont plus élevés que les dépenses totales de fonctionnement, d'une part parce que les recettes affectées aux dépenses ne sont pas comptabilisées et d'autre part parce que les dépenses de capital le sont.

Le comité remarque que les dépenses de la catégorie « réparation et entretien » ont augmenté de 694 millions \$, une hausse de 42 % en 5 ans, pour une moyenne annuelle beaucoup trop élevée de 8,4 %.

Le gouvernement a également dépensé 433 millions \$ de plus en « transport et communication », une hausse de 21 %. Mais cette hausse est toute récente. En 2000, les dépenses s'élevaient à 2 050 millions \$. C'est donc dire que cette catégorie de dépenses a augmenté de 23 % en 2 ans seulement. C'est très élevé pour une catégorie de dépenses pourtant facile à contrôler.

Enfin, les dépenses de la catégorie « autres subventions et paiements » ont augmenté de 997 millions \$ en 5 ans, soit 18 %. Cette hausse n'est pas astronomique, mais elle demeure élevée. Le gouvernement peut réduire ces « autres dépenses » de 1,2 milliards \$ en trois ans.

CHAPITRE 3

Palmarès des ministères et des organismes les plus dépensiers

Le plus dépensier : le ministère de la Justice

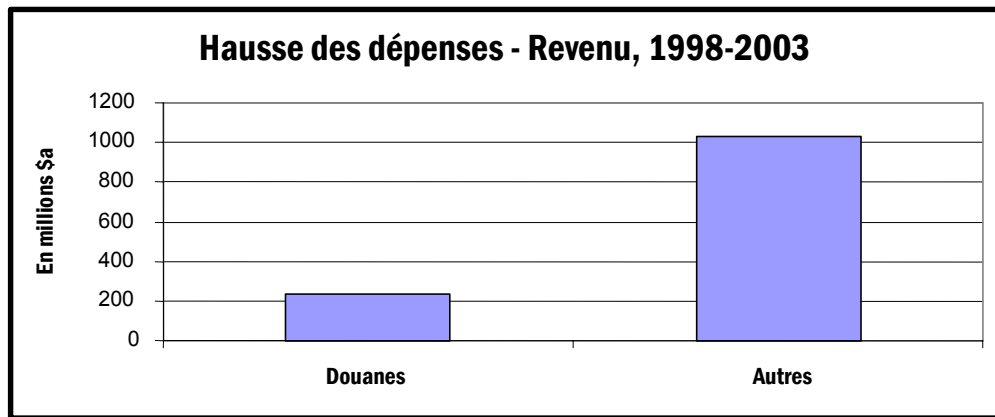
L'évolution des dépenses de fonctionnement de certains ministères est prodigieuse. À ce titre, le ministère de la Justice est champion, avec une augmentation de ses dépenses de fonctionnement de 89 % en 5 ans. Suivent dans l'ordre : le Gouverneur général, avec 82 %, le ministère de la Santé, avec 78 %, Citoyenneté et Immigration, avec 70 % et le Conseil privé avec 64 %. Les ministères de l'Agriculture et des Affaires indiennes et du Nord sont les seuls dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de moins de 25 % sur 5 ans.

Le comité considère que c'est au gouvernement de fixer des cibles quant à l'effort budgétaire pour chaque ministère selon les priorités qui seront dégagées par la Chambre des communes. Mais il suggère un principe général : les ministères les plus dépensiers devraient fournir l'effort le plus important.

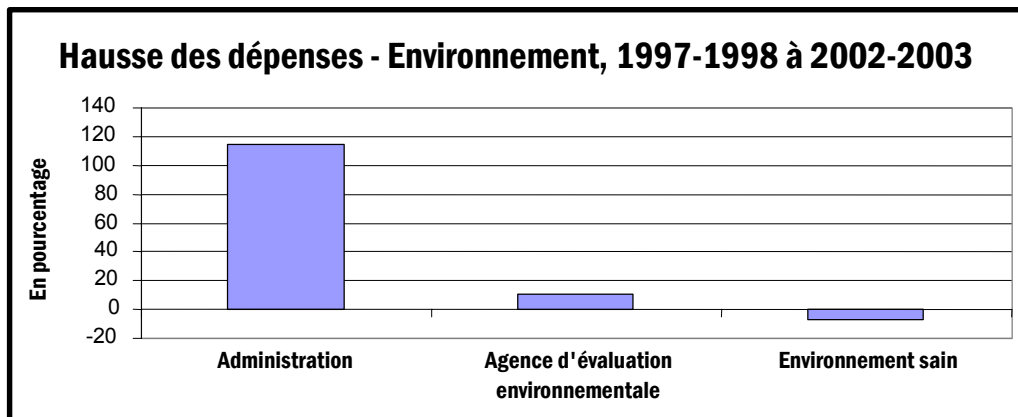
Ministère	Augmentation en %
Justice	90
Gouverneur général	82
Santé	78
Citoyenneté et Immigration	70
Conseil privé	64
Finances	63
Affaires étrangères	59
Revenu	55
DRHC	54
Industrie	43
Solliciteur	43
Parlement	40
Anciens combattants	39
Environnement	36
Transports	36
Patrimoine	32
Défense	31
TPSG	29
Ressources naturelles	28
Conseil du Trésor	26
Pêches et Océans	25
Affaires indiennes	22
Agriculture	21

Gros plan sur certains ministères

Les augmentations de dépenses de certains ministères peuvent apparaître justifiées à première vue, d'autres non. Prenons l'exemple de l'Agence des douanes et du Revenu, dont les dépenses totales ont augmenté de 1 383 millions \$ ou 57 % en 5 ans. Cette hausse pourrait être attribuable aux problèmes encourus aux douanes suite aux événements du 11 septembre 2001. Pourtant, il n'en est rien, l'essentiel de la hausse étant attribuable aux autres services, comme le démontre ce tableau :

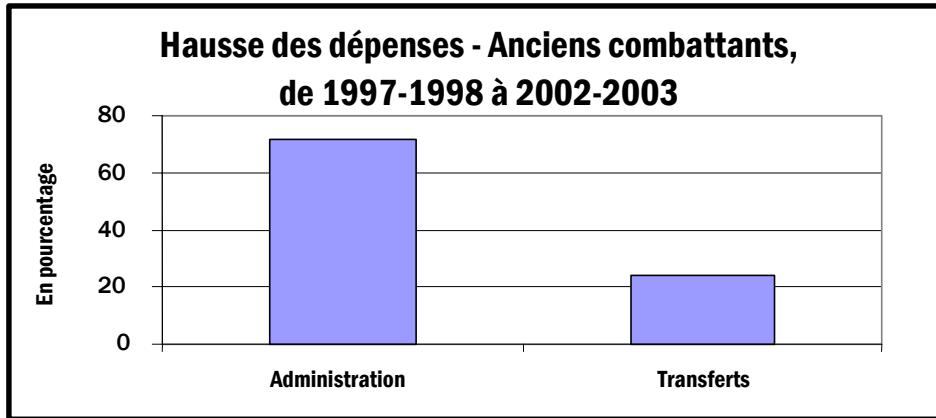


Le ministère de l'Environnement a augmenté ses dépenses totales de 38 %. Nous pourrions croire que la ratification du Protocole de Kyoto ou une prise en compte renouvelée des questions environnementales expliquent cette hausse importante. Pourtant, il s'agit essentiellement d'une hausse des dépenses d'administration.



D'autres augmentations de dépenses peuvent paraître justifiées par les besoins des clientèles visées. Par exemple, les dépenses totales du ministère des Anciens combattants ont augmenté de 28 % en 5 ans. Pourtant, cette augmentation n'a pas bénéficié aux anciens combattants et à leurs ayants droit outre mesure, puisque les

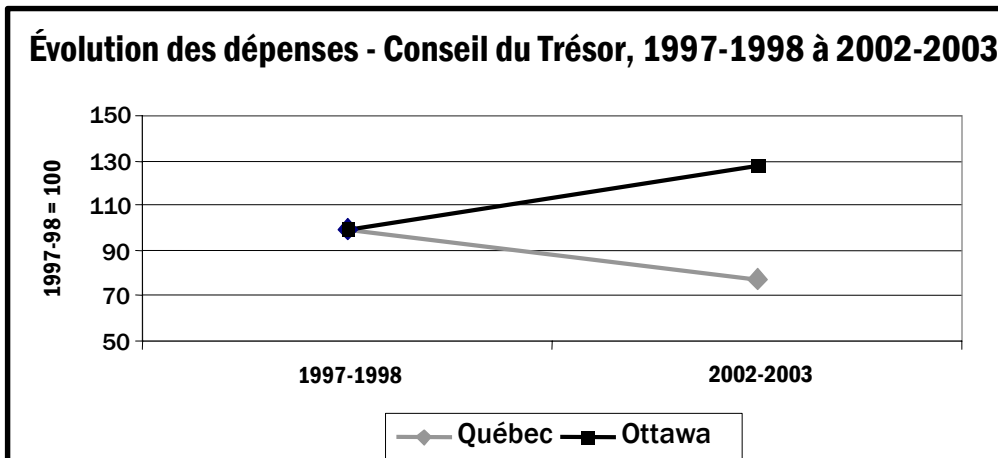
dépenses d'administration ont augmenté trois fois plus vite que les transferts, avec des taux respectifs de 72 % et 24 % :



Quelques comparaisons Ottawa / Québec

Les augmentations de dépenses de certains ministères fédéraux sont encore plus inacceptables lorsque l'on fait des comparaisons avec l'évolution des dépenses de certains ministères du gouvernement du Québec. Ces comparaisons illustrent éloquemment le déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec.

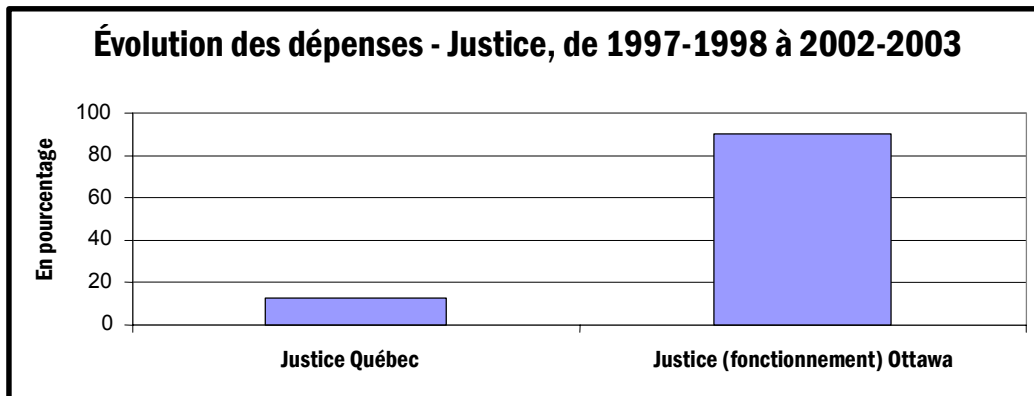
Le **Conseil du Trésor**, par exemple, affiche une hausse de 26 % en 5 ans. Le comité ne voit aucune justification à une hausse moyenne de plus de 5 % par année dans un ministère qui n'offre aucun service à la population. Par comparaison, le Conseil du trésor du Québec a connu une baisse de 20 % pour les mêmes années :



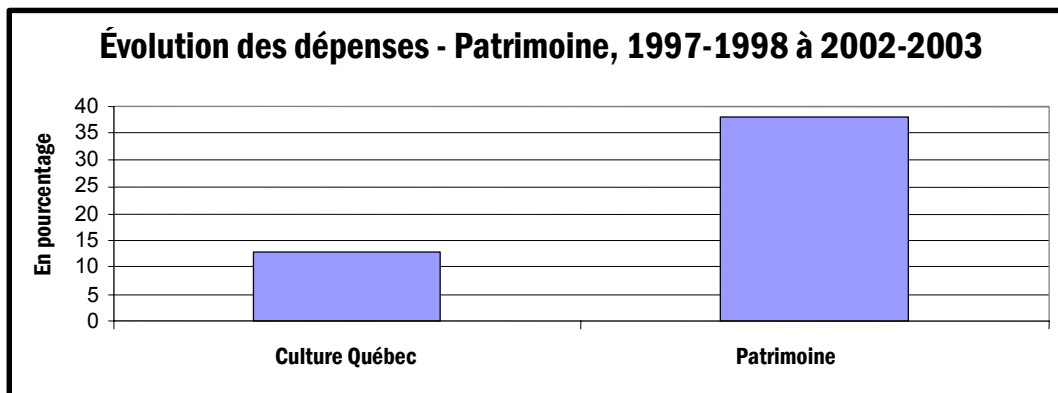
L'exemple du ministère de la **Justice** est tout aussi éloquent. Les dépenses de fonctionnement du ministère fédéral de la Justice¹⁸ ont augmenté de 90 % au cours

¹⁸ Sans les organismes sous sa responsabilité.

des 5 dernières années¹⁹ et ses dépenses totales de 67 %, alors que pour la même période, les dépenses du ministère québécois de la Justice augmentaient de 12 %.

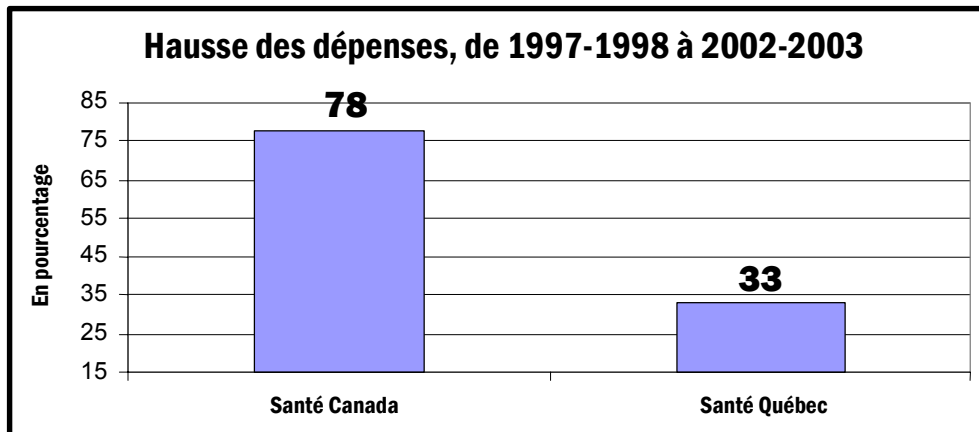


Les dépenses totales du ministère du **Patrimoine** ont augmenté de 38 % au cours des 5 dernières années, tandis que celles du ministère québécois de la Culture augmentaient de 13 % pour les mêmes années.



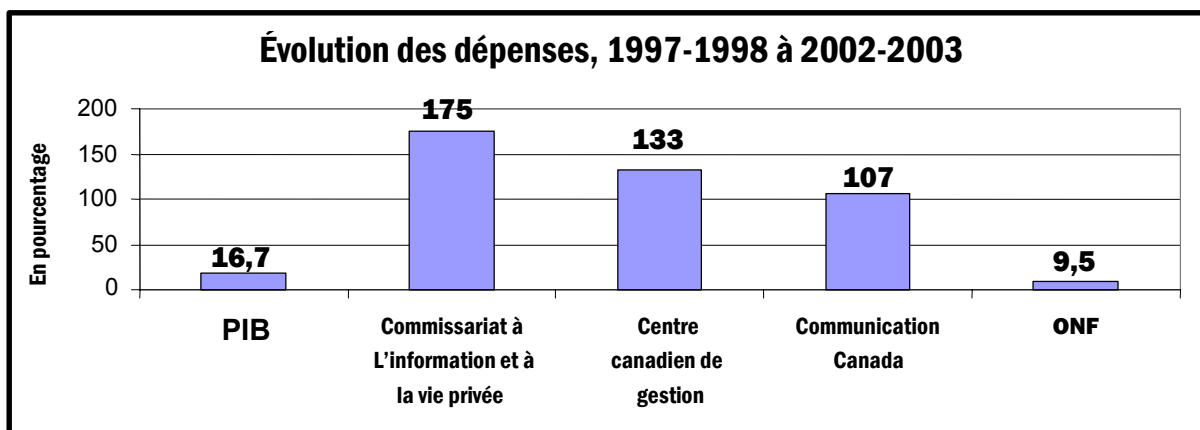
Enfin, l'illustration la plus frappante du déséquilibre fiscal est sans doute la comparaison de l'évolution des dépenses des ministères fédéral et québécois de la Santé au cours des 5 dernières années. Le ministère fédéral – qui n'est pas responsable de livrer les services à la population – a augmenté ses dépenses de 78%, contre 33 % au Québec qui, lui, est responsable des établissements de santé :

¹⁹ L'incidence des dépenses liées au programme de contrôle des armes à feu est difficile à évaluer tellement la gestion financière du ministère de la Justice est déficiente, comme l'a justement souligné la Vérificatrice générale dans le rapport qu'elle déposait en décembre 2002 au sujet de ce programme. Pour sa part, le ministère de la Justice évaluait ses dépenses à plus d'un milliard \$ sur dix ans (1995-1996 à 2004-2005), montant duquel il faut soustraire des recettes de 140 millions \$ (rapport de la VG, page 15). Le comité estime pour sa part le coût de ce programme à au moins 100 millions \$ par année au cours des 5 ans examinés dans ce rapport. De ce montant, une part indéterminée allait en paiements de transfert. Le comité évalue donc que, sans le programme des armes à feu, l'augmentation des dépenses de fonctionnement du ministère de la Justice aurait quand même dépassé 70 %.



Les organismes : George Radwanski se démarque

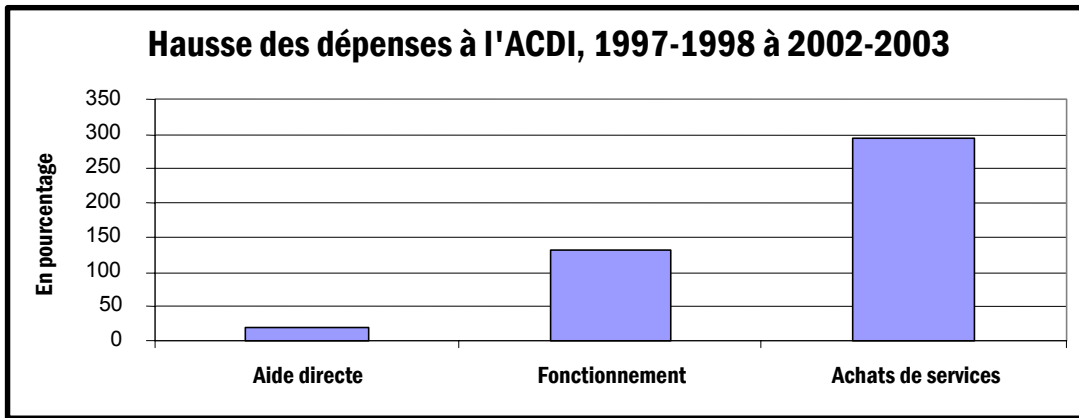
Certains organismes gouvernementaux se démarquent également en terme de croissance des dépenses. Le champion est sans doute le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée, avec une augmentation de 175 % en 5 ans. D'autres organismes ont également augmenté considérablement leurs dépenses : le Centre canadien de gestion, avec 133 %, Communication Canada avec 107 %, le CRTC, avec 94 %, le Musée canadien des civilisations, avec 74 % et la Commission de la capitale nationale, avec 71 %. Par contre, l'Office national du film, avec une augmentation de 9,5 %, a été moins gâté.



Gros plan sur l'ACDI

Les dépenses de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont beaucoup augmenté depuis les 5 dernières années. Il faudrait se réjouir de telles augmentations si elles étaient destinées à l'aide internationale. Le problème, c'est que si les dépenses d'aide internationale ont augmenté de 20 % au cours des

5 dernières années, les dépenses de fonctionnement, elles, ont augmenté de 132 %, tandis que les dépenses en services professionnels augmentaient de 293 %.



Evolution des dépenses, 1997-98 à 2002-03												
	Fonctionnement			Capital			Transferts			Dépenses totales		
	1997-98	2002-03	%	1997-98	2002-03	%	1997-98	2002-03	%	1997-98	2002-03	%
Affaires étrangères	1166	1858	59%	114	136	19%	2084	2456	18%	3364	4450	32%
Affaires indiennes	564	686	22%	14	35	150%	3978	4649	17%	4556	5370	18%
Agence revenu	2293	3557	55%	8	24	200%	141	244	73%	2442	3825	57%
Agriculture	890	1081	21%	49	52	6%	972	2654	173%	1912	3787	98%
Anciens combattants	550	767	39%	10	4	-60%	1374	1704	24%	1935	2475	28%
Citoyenneté et Immigration	434	736	70%	10	0	0%	305	192	-37%	749	928	24%
Conseil privé	135	222	64%	4	11	175%	1	5	500%	140	238	70%
Conseil du Trésor	1145	1446	26%	2	7	250%	4	17	325%	1151	1471	28%
Défense	7865	10342	31%	2008	1914	-5%	314	171	-46%	10187	12428	22%
DRHC	580	892	54%	13	13	0%	24350	27241	12%	24943	28146	13%
Environnement	479	652	36%	36	47	31%	43	72	67%	558	771	38%
Finances	303	495	63%	4	9	125%	430	1013	136%	737	1517	106%
Gouverneur général	11	20	82%	0	0	0%	0,3	0,3	0%	11	21	91%
Industrie	1353	1940	43%	193	270	40%	2977	2515	-16%	4523	4725	4%
Justice	504	957	90%	10	2	-80%	314	425	35%	828	1384	67%
Parlement	288	403	40%	7	14	100%	1	1	0%	296	418	41%
Patrimoine	1933	2554	32%	108	177	64%	578	878	52%	2620	3610	38%
Pêches et Océans	997	1244	25%	101	156	54%	54	122	126%	1152	1522	32%
Ressources naturelles	678	870	28%	14	18	29%	61	383	528%	753	1282	70%
Santé	962	1716	78%	10	12	20%	912	1619	78%	1884	3347	78%
Solliciteur général	2368	3384	43%	283	321	13%	87	110	26%	2738	3815	39%
Transports	667	908	36%	107	56	-48%	1482	317	-79%	2256	1281	-43%
TPSGC	3395	4377	29%	273	434	59%	89	8	-91%	3757	4819	28%
Total	29560	41107	39%	3378	3712	10%	40551	46796	15%	73492	91630	25%

Tableau sommaire des dépenses ministérielles²⁰

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses de fonctionnement, des dépenses de capital, des paiements de transfert et des dépenses totales de chaque ministère, de 1997-1998 à 2002-2003. Pour le Conseil privé, les dépenses du Directeur général des élections sont exclues. Les transferts au Québec et aux provinces, de même que les prestations d'assurance-emploi, la sécurité du revenu pour les personnes âgées et la Prestation fiscale pour enfants sont également exclus de la section paiements de transfert pour des raisons de clarté. Les dépenses incluent les recettes affectées aux dépenses.

²⁰ Ces chiffres sont tirés des Comptes publics, Volume II, partie I, « Programmes par activité ». Le comité traitera des autres paiements de transfert dans les volets II et III de la révision des programmes fédéraux. Ils sont exclus de ce tableau pour des motifs de clarté, car les sommes sont si importantes qu'elles faussent l'évolution des dépenses totales.

CHAPITRE 4

Plan de réduction des dépenses

Le comité propose un plan pour appliquer les efforts budgétaires visant à réduire les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral. Ces efforts budgétaires sont appliqués sur trois ans à compter de 2004-2005 et jusqu'en 2006-2007. En 2006-2007, l'effort budgétaire atteindra alors 5,7 milliards \$, une économie annuelle récurrente.

Le comité propose de déployer cet effort budgétaire de la façon suivante :

- Une réduction des dépenses en services professionnels et spéciaux de 2 milliards \$ dès la première année, soit en 2004-2005;
- Une réduction de la fonction publique de 7 % répartie sur trois ans (2,33 % par année). À partir d'un taux d'attrition de 10 % par année, le gouvernement peut réduire sa masse salariale tout en continuant à recruter. Le comité évalue l'économie annuelle récurrente à 2 milliards \$ à compter de la troisième année (2006-2007);
- Une réduction des autres dépenses de fonctionnement répartie sur trois ans. Cela représente une économie annuelle récurrente de 1,7 milliard \$ à compter de 2006-2007.

Cette proposition du comité représente des économies de 24,8 milliards \$ sur 5 ans.

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	Total:
Services professionnels	2	2	2	2	2	10
Réduction de la fonction publique	0,67	1,34	2	2	2	8,01
Autres dépenses de fonctionnement	0,57	1,14	1,7	1,7	1,7	6,81
Total:	3,24	4,48	5,7	5,7	5,7	24,82

Conclusion

Chaque année, les Québécoises et les Québécois envoient des dizaines de milliards \$ en impôt et en taxes à Ottawa. Ils sont donc en droit d'exiger que cet argent soit géré avec rigueur. Comme le démontre ce rapport, cela n'a pas été le cas au cours des cinq dernières années, une période au cours de laquelle Paul Martin avait la main haute sur les finances publiques. C'est inacceptable pour les Québécois comme pour les Canadiens.

La hausse faramineuse des dépenses de fonctionnement de l'appareil fédéral n'est pas seulement le résultat d'une perte de contrôle. C'est aussi le symptôme d'un mal plus profond : le gouvernement fédéral a trop d'argent par rapport à ses responsabilités. En effet, si ce gouvernement ne disposait pas de ressources excédentaires, il y aurait une obligation de rigueur, qui est manifestement absente aujourd'hui.

C'est également le symptôme d'une volonté de centralisation qui est omniprésente. Les ressources financières excédentaires du gouvernement fédéral lui permettent de multiplier les intrusions dans les champs de compétence du Québec, une pratique facilitée par l'affaiblissement financier du gouvernement du Québec. Il y a en effet un fort déséquilibre entre les capacités financières du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec.

Ce déséquilibre fiscal prive les Québécoises et les Québécois de ressources financières qui pourraient être bien mieux utilisées par le gouvernement du Québec en santé, en éducation ou pour la famille. La proposition du comité de réduire les dépenses de 5,7 milliards \$ permettra de dégager une marge de manœuvre de 24,8 milliards \$ sur cinq ans. Cette marge de manœuvre doit être utilisée pour éliminer le déséquilibre fiscal. Rien n'empêche le gouvernement de Paul Martin de régler ce problème rapidement.

Le comité a identifié deux autres problèmes fondamentaux au cours de ses travaux qui seront traités dans les volets II et III de son rapport. Le premier concerne principalement les programmes qui constituent des intrusions du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec. Ce problème sera traité dans le volet II. Finalement, dans le volet III, le comité traitera des relations financières entre le Québec et le Canada, en s'attachant plus particulièrement à la question de la dette.

Annexe 1

Références aux récents rapports de la vérificatrice générale du Canada

- **Le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 46 000 en 5 ans.**

Réf : Rapport « Le Point » (mai 2003), chapitre 6 : « Réforme de la classification et de l'évaluation des emplois : mauvaise gestion gouvernementale ».

Réf : Rapport de 2001, chapitres 2 et 3 : « Problème de culture d'embauche à court terme ».

Quelques exemples qui dénotent une perte de contrôle généralisée :

- **Les dépenses pour les sondages d'opinion du gouvernement fédéral ont augmenté de 334 % depuis 1994-95.**

Note : Un chapitre sur la gestion de la recherche sur l'opinion publique est prévu dans le prochain rapport de la V.G.

- **Les dépenses pour l'achat de mobilier de bureau ont augmenté de 131 millions \$ au cours des cinq dernières années, soit une augmentation de 215 %.**

Réf : Rapport de décembre 2002, chapitre 8 : « Gaspillage dans l'acquisition de locaux à bureaux ».

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement de 90 % du ministère de la Justice au cours des cinq dernières années.**

Réf : Rapport de décembre 2002, chapitre 10 : « Engloutissement de 1 milliard \$ dans le Programme d'enregistrement des armes à feu ».

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement de 175 % du Commissariat à la vie privée.**

Réf : Rapport sur le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, septembre 2003, entre autres sur la surclassification des postes qui a entraîné des coûts salariaux élevés.

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement de 107 % de Communication Canada.**

Note : Un chapitre sur le Programme des commandites et un autre sur les activités de publicité sont prévus dans le prochain rapport de la V.G.

D'autres exemples de perte de contrôle des dépenses ont retenu notre attention dans les récents rapports de la Vérificatrice générale. En voici quelques-uns :

- **Lourdeur administrative dans la gestion des affaires touchant les Premières Nations.**

Réf : Rapport de décembre 2002, chapitre 1.

- **Excédent de plus de 40 milliards \$ du régime d'assurance-emploi.**

Réf : Rapport de décembre 2002, chapitre 11.

- **Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement : l'administration des fondations créées par Paul Martin.**

Réf : Rapport d'avril 2002, chapitre 1.

- **Les paradis fiscaux : politique fiscale du gouvernement fédéral à l'endroit des sociétés étrangères affiliées (gaspillage de plusieurs centaines de millions \$ depuis 1993).**

Réf : Rapport de décembre 2002, chapitre 11.

Enfin, quelques autres chapitres risquent d'être fort intéressants dans le prochain rapport de la vérificatrice générale :

- **Mesure du rendement du programme de prestations de revenu de l'assurance-emploi et établissements de rapports;**
- **Premières Nations : Transfert des responsabilités fédérales et mécanismes institutionnels de développement économique;**
- **Retour sur des vérifications antécédentes : Parc Downsview, ministère de la Défense, les organismes de sécurité et de renseignements du gouvernement fédéral et la caisse de l'assurance-emploi.**



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

FICHE TECHNIQUE

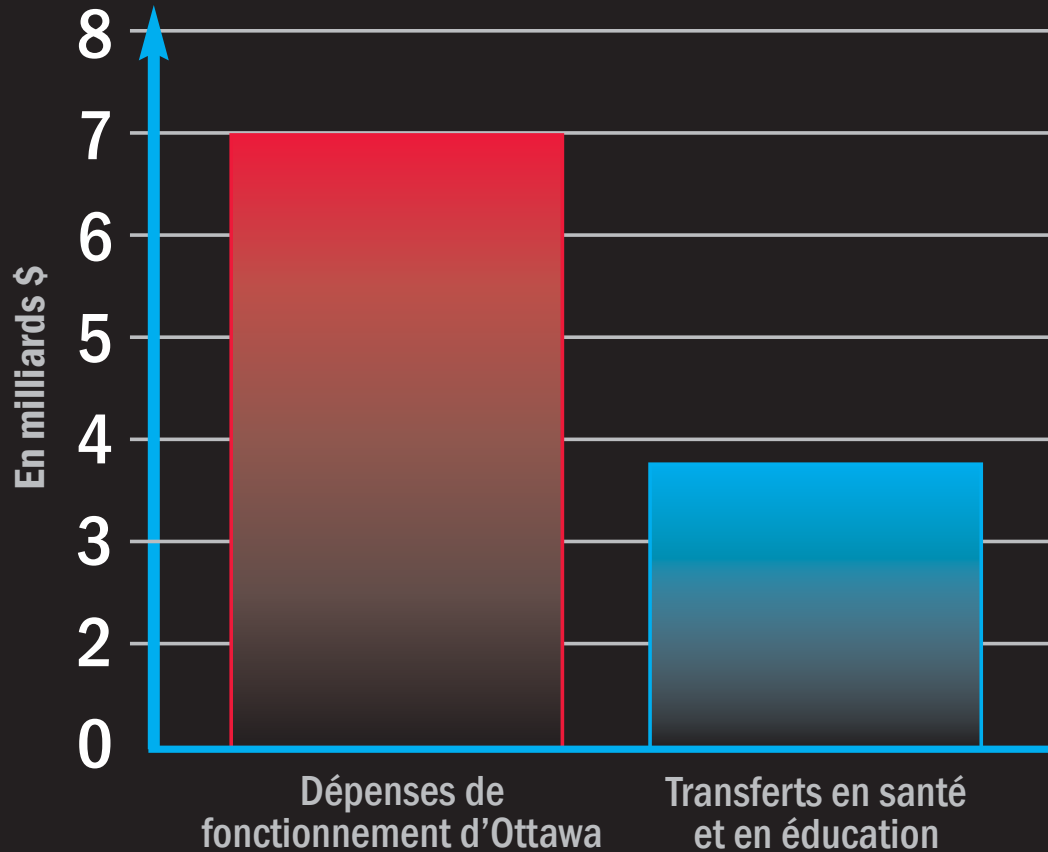
LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT LÉONARD

- L'objectif de la révision des programmes fédéraux a pour objectif de dégager une marge de manœuvre financière visant à éliminer le déséquilibre fiscal entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.
- Il est bon de rappeler que le déséquilibre fiscal, ce sont aussi les dépenses inutiles du gouvernement fédéral, l'utilisation largement abusive d'un « pouvoir de dépenser » qui occasionne des intrusions sans fin dans les champs de compétence du Québec.
- Sous la gouverne de Paul Martin comme ministre des Finances, le gouvernement fédéral a perdu le contrôle de ses dépenses de fonctionnement, qui ont augmenté de 39 % (moyenne annuelle de 7,8 %) au cours des cinq dernières années, comparativement à une hausse de l'inflation de 9,6 % pour les mêmes années (moyenne annuelle de 1,9 %).
- Depuis 1994-1995, les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral ont augmenté de 7 milliards \$, tandis que les transferts au Québec et aux provinces n'ont augmenté que de 3,7 milliards \$.
- Le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 46 000 en 5 ans, soit une augmentation de 21 % (moyenne annuelle de 4,2 %), contre une augmentation de la population de 3,9 % pour les mêmes années.
- La masse salariale a augmenté de 7,3 milliards \$ (41 %) au cours des cinq dernières années, soit une moyenne annuelle de 8,2 %.
- La tendance va vers une plus grande concentration des emplois fédéraux dans la région d'Ottawa, puisque depuis 1994, le nombre d'emplois fédéraux a augmenté de 11 % dans cette région, alors qu'il diminuait de 1 % ailleurs au Canada.

LA PRIORITÉ DE PAUL MARTIN :

LA BUREAUCRATIE FÉDÉRALE...

Hausse des dépenses depuis 1995



DES DÉPENSES HORS DE CONTRÔLE...

Hausse des dépenses
de fonctionnement de 1998 à 2003

